

L'incitation à l'amélioration de la qualité des soins est généralisée

Après deux vagues d'expérimentation, le dispositif d'incitation à l'amélioration de la qualité des soins sera généralisé cette année à l'ensemble des établissements qui seront volontaires. Une enveloppe de 30 millions d'euros y est dédiée.

La lecture est réservée à nos abonnés.

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

- [Mot de passe oublié ?](#)